

LA LIQUIDATION EN MOYEN D'UN CASIER DE LA BANQUE CAMMAS, MASSET ET C<sup>ie</sup> DE SAINT-OMER EST CONVERTIE EN FAILLITE

Au cours de l'audience qu'il a tenu mardi, le Tribunal de Commerce de Valenciennes a prononcé en faillite la liquidation judiciaire de la Banque Cammas-Masset et C<sup>ie</sup> de même que celles de M. Cammas et de M. Masset.

Certaines personnes, ayant formulé une demande de renseignements sur les liquidateurs, s'étonnent de n'avoir pas encore reçu de réponse de ces derniers.

Les liquidateurs nous prient de faire remarquer que, depuis leur entrée en fonctions, ils n'ont pas perdu une minute et ont, d'autorité, solutionné les questions les plus urgentes.

Il est si simple que chaque client reçoive son compte en banque en temps utile et qu'il convient, dès lors, de s'abstenir d'en demander l'envoi.

LE NOEL des enfants des chômeurs

M. le Préfet est actuellement saisi de nombreuses demandes sollicitant des secours ou des remises de cadeaux au profit de Noël aux enfants des chômeurs.

Après avoir procédé à la distribution du Noël aux enfants des chômeurs, le Comité départemental sera réuni à cet effet, vendredi prochain.

Pour que la répartition qui sera effectuée après le nombre des chômeurs secourus soit aussi équitable que possible, il est indispensable que tous renseignements concernant le montant des secours recueillis dans chaque commune en tenant compte de l'importance de l'effort de chaque commune.

Après une nouvelle heure de délibération, la cour et le jury sont rentrés avec un arrêt condamnant Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés du chef de meurtre.

Après une nouvelle heure de délibération, la cour et le jury sont rentrés avec un arrêt condamnant Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés du chef de meurtre.

LA MORT de M. Léon Escoffier, maire de Douai

Aujourd'hui vont avoir lieu les funérailles de M. Léon Escoffier, maire de Douai, ancien député du Nord.

Avant qu'il ne s'en aille vers la tombe, nombreux ont été encore les visiteurs qui, au cours de la troisième et dernière journée de veille, sont venus s'incliner devant son cercueil.

Notons parmi eux ceux du Syndicat des Mineurs du Nord; de la Chambre syndicale des mineurs d'Anzin; de Mme Eugène Guillaume, directrice de notre journal.

Notons encore ceux de M. Marcel Poivert, directeur des services administratifs; de M. Le Masson, rédacteur en chef; du Comité national des colporteurs; de M. Frémont, président du tribunal civil; de M. de M. Salengro, député-maire de Lille; de M. Salengro, député-maire de Lille; de M. Salengro, député-maire de Lille.

Notons encore ceux de M. Léon Escoffier, député-maire de Douai; de M. Léon Escoffier, député-maire de Douai; de M. Léon Escoffier, député-maire de Douai.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 10 décembre. Noël. Lever: 7 h. 45; coucher: 16 h. 54; nuit: 10 h. 10; jour: 14 h. 50.

On nous communique: A la demande de M. le Préfet du Nord, je prie instamment MM. les présidents ou secrétaires des syndicats d'artisans boulangers du département, de se mettre dès maintenant en relations avec leur municipalité respective afin d'assurer le succès de la distribution de coquilles de Noël aux enfants des chômeurs.

Chacun de nos boulangers voudra pour sa part contribuer à l'œuvre de bienfaisance que nous poursuivons.

LES MEURTRES d'un agent de police de Tournai devant les Assises de Mons

Le principal accusé, Malisart, a été condamné à 15 ans de travaux forcés et ses complices à des peines de prison.

Le procès de Raymond Malisart et de ses complices a eu son épilogue hier, devant les assises de Mons.

Raymond Malisart, ouvrier couvreur né à Tournai, le 24 février 1911, et domicilié rue Clercamps, 12, et ses complices, Durieux Adrien, débardeur, né à Tournai, le 19 novembre 1900, y domicilié quai Tullie-Pierre, 2; Blankart Joseph-François, camionneur et marchand de chat fourré, né à Heule, le 20 mars 1890, domicilié à Tournai, quai Tullie-Pierre, 2; Cornille Edmond, ouvrier agricole, né à Marquin, le 3 août 1916, y domicilié, rue de Lille, 73, mais résidant à Tournai, quai Tullie-Pierre, 2; Santy Henri-Désiré-Joseph, ouvrier journalier, né à Comines, le 14 octobre 1906, domicilié à Tournai, quai Tullie-Pierre, 2, étaient accusés de meurtre par un mandat d'arrêt de police, les autres pour rébellion.

L'affaire remonte au 25 juin 1934. Les assises ont été présidées par le juge de paix qui avait été nommé en remplacement de M. de la Motte, décédé.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

UN ROUBAISIEEN ARRETÉ A TERGNIER

A la suite d'une information donnée par la gendarmerie de Roubaix, il fut permis d'arrêter à Tergnier (Aisne) un nommé Gaston Mies, 28 ans, originaire de Roubaix, recherché pour vol.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

LES FOUILLES CONTINUENT AU COURTOUR SAINT-MARTIN

Nous avons signalé que des sondages étaient effectués au Parc Saint-Martin faisant face à la Grand Place et que de nombreux ossements ont été trouvés.

Le trésorier exposa la situation financière qui fait ressortir un solde en caisse de 670 francs.

Le Président présenta ensuite le compte rendu de la séance précédente.

Le Président rappela que le prochain bal aura lieu le dimanche 22 décembre, à 22 heures, Salle de la Bêtaïre, 175, rue de Lanoy.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

LES FOUILLES CONTINUENT AU COURTOUR SAINT-MARTIN

Nous avons signalé que des sondages étaient effectués au Parc Saint-Martin faisant face à la Grand Place et que de nombreux ossements ont été trouvés.

Le trésorier exposa la situation financière qui fait ressortir un solde en caisse de 670 francs.

Le Président présenta ensuite le compte rendu de la séance précédente.

Le Président rappela que le prochain bal aura lieu le dimanche 22 décembre, à 22 heures, Salle de la Bêtaïre, 175, rue de Lanoy.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

LES FOUILLES CONTINUENT AU COURTOUR SAINT-MARTIN

Nous avons signalé que des sondages étaient effectués au Parc Saint-Martin faisant face à la Grand Place et que de nombreux ossements ont été trouvés.

Le trésorier exposa la situation financière qui fait ressortir un solde en caisse de 670 francs.

Le Président présenta ensuite le compte rendu de la séance précédente.

Le Président rappela que le prochain bal aura lieu le dimanche 22 décembre, à 22 heures, Salle de la Bêtaïre, 175, rue de Lanoy.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

40% essayée 40% achetée

Une très brillante 10 CV à consommation réduite 4 cylindres 44 CV effectifs Plus de 100 à l'heure

Silence, souplesse d'une 6 cylindres 22 x 6000 en cond. int. g. luxe

40% Nouvelle succés Peugeot

AMICALE LAYOISIER. — Réunion de Commission samedi 22 décembre à 18 h. 30 à l'école de la Croix-Rouge.

FOOTBALL. — La réunion générale de l'Union Sportive Roubaissienne aura lieu le dimanche 23 décembre à 14 h. 30 à l'annexe de l'Hôtel de Ville.

CONCOURS. — Le Comité de la Patriote de Watrelos a organisé un concours de chant pour les enfants des chômeurs.

CONCOURS. — Le Comité de la Patriote de Watrelos a organisé un concours de chant pour les enfants des chômeurs.

CONCOURS. — Le Comité de la Patriote de Watrelos a organisé un concours de chant pour les enfants des chômeurs.

CONCOURS. — Le Comité de la Patriote de Watrelos a organisé un concours de chant pour les enfants des chômeurs.

CONCOURS. — Le Comité de la Patriote de Watrelos a organisé un concours de chant pour les enfants des chômeurs.

CONCOURS. — Le Comité de la Patriote de Watrelos a organisé un concours de chant pour les enfants des chômeurs.

CONCOURS. — Le Comité de la Patriote de Watrelos a organisé un concours de chant pour les enfants des chômeurs.

CONCOURS. — Le Comité de la Patriote de Watrelos a organisé un concours de chant pour les enfants des chômeurs.

CONCOURS. — Le Comité de la Patriote de Watrelos a organisé un concours de chant pour les enfants des chômeurs.

CONCOURS. — Le Comité de la Patriote de Watrelos a organisé un concours de chant pour les enfants des chômeurs.

CONCOURS. — Le Comité de la Patriote de Watrelos a organisé un concours de chant pour les enfants des chômeurs.

CONCOURS. — Le Comité de la Patriote de Watrelos a organisé un concours de chant pour les enfants des chômeurs.

CONCOURS. — Le Comité de la Patriote de Watrelos a organisé un concours de chant pour les enfants des chômeurs.

CONCOURS. — Le Comité de la Patriote de Watrelos a organisé un concours de chant pour les enfants des chômeurs.

CONCOURS. — Le Comité de la Patriote de Watrelos a organisé un concours de chant pour les enfants des chômeurs.

CONCOURS. — Le Comité de la Patriote de Watrelos a organisé un concours de chant pour les enfants des chômeurs.

CONCOURS. — Le Comité de la Patriote de Watrelos a organisé un concours de chant pour les enfants des chômeurs.

LES FOUILLES CONTINUENT AU COURTOUR SAINT-MARTIN

Nous avons signalé que des sondages étaient effectués au Parc Saint-Martin faisant face à la Grand Place et que de nombreux ossements ont été trouvés.

Le trésorier exposa la situation financière qui fait ressortir un solde en caisse de 670 francs.

Le Président présenta ensuite le compte rendu de la séance précédente.

Le Président rappela que le prochain bal aura lieu le dimanche 22 décembre, à 22 heures, Salle de la Bêtaïre, 175, rue de Lanoy.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.

Après avoir entendu les témoins, le jury a rendu son verdict affirmatif et a condamné Raymond Malisart à 15 ans de travaux forcés.